



vente de voiture mais toujours pas changé de carte grise

Par **ouahmed**, le **21/07/2019** à **19:43**

Bonsoir, j'ai vendu ma voiture le mois de janvier et j'ai fait le certificat de cession et j'ai tout donné au nouveau propriétaire. À ce jour, ce nouveau propriétaire n'a pas fait les démarches nécessaires pour changer la carte grise. Je voulais lui retirer la voiture car elle est toujours à mon nom. Quelle est la procédure à suivre ? Je peux porter plainte contre lui pour abus de confiance ? Merci de vos réponses cordialement,

Par **MarieSete9**, le **21/07/2019** à **20:11**

Bonsoir. Si vous avez envoyé la copie du CERFA de cession au service des CG préfectoral (ancien système, le R/AR était conseillé) ou procédé à la télédéclaration par internet sur le site dédié (nouveau système), et que le paiement est effectué, vous n'avez plus à vous en soucier. C'est l'affaire de l'État. Si vous reprenez le véhicule sans l'accord de son nouveau propriétaire, c'est un vol. La cession civile a été effectuée, le nouvel acquéreur ne s'est pas conformé à ce que l'État exige de lui, cela ne vous concerne pas. Pour la cession administrative, vous avez effectué ce qui vous incombait : informer l'administration que vous n'êtes plus en possession du véhicule.

Par **ouahmed**, le **21/07/2019** à **20:26**

Bonsoir et merci pour votre réponse. Envoyer à qui s'il vous plaît ? J'ai fait la déclaration

en ligne sur le site ants mais s'est resté bloqué depuis
J'ai la carte grise barré et le
certificat de cession signé le jour de la vente !!Jusque a aujourd'hui la voiture est toujours à
mon nom J'ai même reçu 3 pvs depuis
Je me demande si je ne vais pas déposer plainte pour
abus de confiance !!
Et en plus ce type risque d'être expulsé de chez lui bientôt pour défaut
de paiements de ses loyersVoilà PK je m'inquiète !!
Encore merci
Cordialement

Par **MarieSete9**, le **21/07/2019** à **21:22**

Je n'ai pas compris ce que vous voulez dire par "c'est resté bloqué depuis" ... ?
Vous devez
contester les amendes en vous munissant des références de la cession que vous avez
signalée sur le site ANTS.
L'abus de confiance ne trouve pas à s'appliquer ici.
Par contre
le trouble subi par vous en raison des amendes, c'est intéressant.. Il peut sans doute donner
lieu à des DI. Mais de qui ? Est ce l'administration qui est fautive en n'ayant pas pris en
compte votre déclaration, ou le comportement du nouveau propriétaire du véhicule? Je dirais
les deux.
Mais tout cela ne fait pas avancer votre affaire... Écrivez au Ministre. Vous n'êtes
pas le seul à connaître cette mésaventure, visiblement le site de l'ANTS n'est pas encore au
point.

Par **ouahmed**, le **21/07/2019** à **21:35**

RE et encore merci pour votre reponse
en effet le site ants n'est pas au top
il me dit
toujours que mon dossier est en construction et cela depuis le mois de janviern
après je ne
sais pas si le nouveau propriétaire à fait quelques chose pour changé la carte grise, car il est
en tord
d'après la loi il a un mois pour le faire !!
j'ai peur qui fasse une connerie et fais
un travail ou on est soumis à une car professionnel pour excercé et cette carte est delivré apres
la consultations des fichiers de police et de gendarmie et à une amande de 5eme classe on
sera fiché du coup adieu la carte professionneller
je vais envoyer le document à la prefecture
cette semaine (votre conseille) car ca devient tres stressant et je ne dors pas bien !!!
cordialement,

Par **MarieSete9**, le **21/07/2019** à **22:51**

Envoyer un courrier en préfecture ne vous sert à rien. Le Préfet n'est plus compétent.
Vous
devez écrire en R/AR au ministre des transports pour vous plaindre de cette situation, puis
joindre copie de ce courrier à vos contestations d'amendes.
J'ai moi même écrit au ministre
pour me plaindre d'un blocage de CG sur ANTS, avec succès.
Il me semble qu'il y a aussi
une option "cas particuliers" sur le site ANTS, mais écrire au ministre renforce vos
contestations d'amendes.